

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 janvier 2026

Bicentenaire de la Photographie : lancement d'un fonds de soutien exceptionnel dédié à l'édition photographique.

A l'occasion du Bicentenaire de la Photographie, le ministère de la Culture lance un fonds de soutien dédié spécifiquement à l'édition, à la traduction et à la réédition d'ouvrages majeurs de photographie. Ce dispositif inédit avait été annoncé par la ministre de la Culture, Rachida Dati, à l'occasion de la 28e édition de Paris Photo en novembre 2025. Impulsé par le ministère de la Culture et mis en œuvre par le Centre national du livre (CNL), il est destiné à encourager la production éditoriale et la diffusion d'ouvrages relatifs à cette discipline.

Ce fonds de soutien exceptionnel dédié à l'édition photographique vise à porter à la connaissance du plus grand nombre les richesses de notre patrimoine et de la création photographique française et internationale.

Un webinaire d'information dédié à la présentation du dispositif est organisé pour les professionnels du secteur le jeudi 29 janvier à 16h.

Fonctionnement de l'aide

Les dossiers éligibles seront examinés, en mai 2026, par un comité créé pour l'occasion, composé de représentants du ministère de la Culture (Direction générale de la création artistique, Centre national du livre - CNL, Centre national des arts plastiques - Cnap), du Comité Scientifique du Bicentenaire de la Photographie et de personnalités extérieures qualifiées.

Le montant de l'aide attribuée, d'un montant minimal de 500€, sera calculé à partir d'une assiette de coûts éligibles plafonnée à 38 000 €. Le taux de concours au projet soutenu variera de 20 % à 60 % de l'assiette de coûts éligibles.

La publication des projets proposés doit s'inscrire dans la période de célébration du Bicentenaire de la Photographie, du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2027 et au plus tard avant le 1er novembre 2027.

Calendrier prévisionnel

- **29 janvier 2026 à 16h** : visio-conférence de présentation du dispositif, inscription par mail à cette adresse : inscriptionwebinaire29janvier@centrenationaldulivre.fr ;
- **1^{er} mars 2026** : ouverture des candidatures ;
- **31 mars 2026** : clôture des candidatures ;
- **Mai 2026** : comité de sélection et annonce des projets soutenus.

Modalités de candidature

Le dépôt des demandes d'aide se fait exclusivement en ligne, sur le portail des demandes d'aides du CNL, accessible via ce lien <https://www.cnl-demandesdaides.fr/>, entre le 1^{er} et le 31 mars 2026. Pour les éditeurs qui ne sont pas déjà inscrits sur le portail du CNL, une demande de création de compte est à faire au préalable, et au plus tard avant le 15 mars, via ce même lien.

Seuls les dossiers déposés par des structures ayant pour activité principale l'édition et répondant à l'ensemble des conditions d'éligibilité du dispositif accessibles via ce lien <https://centrenationaldulivre.fr/aides> seront présentés au Comité.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Contact presse

CNL

Couderc Olivier

olivier.couderc@centrenationaldulivre.fr

01 49 54 68 66 / 06 98 83 14 59

Vucic Lou-Lise

lou-lise.vucic@centrenationaldulivre.fr

06 48 49 13 19 / 01 49 54 68 18